SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 70

Séance du 14 NOVEMBRE 2013

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECOURIR AUX EMPLOIS DITS D'ACTIVITE ACCESSOIRE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents:

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS. BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET: AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECOURIR AUX EMPLOIS DITS D'ACTIVITE ACCESSOIRE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera transféré au SDE76 au 1^{er} janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'autoriser le SDE76 à recourir à des emplois dits « d'activité accessoire», dans les syndicats qui les avaient mis en place, pour faire face aux tâches liées à la dissolution.

Egalement, le régime dit d'activité accessoire sera proposé à l'agent intercommunal du SIE de la région de ROUMARE ET DE LA FORET VERTE qui bénéficie déjà d'un emploi permanent au SDE76 et dont le temps non complet de 5 heures ne peut être repris au SDE76.

Emploi	Nombre d'heures	Rémunération (brut fiscal)
Attaché	6	169,96 € mensuels
Attaché Principal	6	610,00 € mensuels
Rédacteur principal 1ère classe	6	411,96 € mensuels
Rédacteur principal 1 ère classe	5	211,07 € mensuels
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	5	245,40 € mensuels
Rédacteur	10	807,81 € mensuels
Adjoint administratif 1 ere classe	9	398,97 € mensuels
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	6	66,31 € mensuels
Adjoint administratif 2ème classe	15	684,62 € mensuels
Adjoint administratif 2ème classe	5	207,04 € mensuels
Adjoint administratif 2ème classe	5	347,40 € mensuels

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le Président à recourir aux emplois dits d'activité accessoire, pour les seuls besoins liés à la dissolution,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2014 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



